SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DECISION N°2018-000562/MSHP-SG

Portant affectation d'un agent

Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique,

- Vu la Constitution;
- Vu la Loi n°02-053 du 16 décembre 2002 portant Statut Général de Fonctionnaires :
- Vu le Décret n°99-346/P-RM du 03 novembre 1999 portant Statut Particulier des Fonctionnaires du cadre de la Santé Publique ;
- Vu le Décret n° 05-164/PG-RM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'application du Statut Général des Fonctionnaires ;
- Vu le Décret n° 2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017 modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu l'Arrêté n° 2013-4854/MSHP-SG du 31 décembre 2013 portant délégation de signature ;
- Vu les Arrêtés n°2018-150 /MTFP-SG-CNCFP et n°2018-0465/MTFP-SG-CNCFP du 1^{er} et 28 février 2018 portant intégration dans la Fonction Publique ;

DECIDE:

Article 1er: Monsieur Hamidou NIANGALY, n°Mle 0152.369-X, Médecin, Pharmacien et Odontostomatologue stagiaire, de spécialité Economie de la Santé (Indice 480) est mis à la disposition du Gouverneur de Kayes.

Article 2 : Au point de vue salaire, l'intéressé est pris en charge à compter de la date de prise de service.

Article 3 : L'intéressé voyage accompagné des membres de sa famille régulièrement à charge.

Imputation: Budget National

Article 4: La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

 Ampliations

 MSHP.
 1

 MTFP/RI-DNFPP.
 2

 MEF-DGB-CF-BCS-Trésor-Transit.
 6

 DNS-CPS-IS.
 3

 Gouv-Kayes.
 1

 Intéressé et dossier.
 1

 DRH.
 10

Bamako, le 15 MAI 2018

P/Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique P.O Le Secrétaire Général,

Dr Mama COUMARE

Chevalier de l'Ordre du Mérite de l